

Ministère de la Santé
Division des médicaments et des appareils et accessoires fonctionnels

Avis : 1) Délai de présentation prolongé des annulations de demandes de paiement de médicament transmises par voie électronique

2) *Ontario Drug Programs Reference Manual*, révision n° 1

1^{er} avril 2020

Délai de présentation prolongé des annulations de demandes de paiement de médicament transmises par voie électronique

Dans le cadre de l'initiative L'Ontario ouvert aux affaires visant la réduction du fardeau administratif pour les fabricants de médicaments et les pharmaciens, le délai de présentation des annulations de demandes de paiement au titre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) par voie électronique dans le Système du réseau de santé (SRS) de la province passe de sept (7) à quatre-vingt-dix (90) jours à compter du 1^{er} avril 2020.

La prolongation du délai de présentation en ligne aidera les pharmacies et les autres préparateurs lorsqu'une demande de paiement présentée doit être annulée, notamment parce que le médicament ou le produit n'est plus requis ou n'a pas été ramassé ou la demande a été traitée par erreur. À compter du 1^{er} avril 2020, les préparateurs seront en mesure de présenter des annulations de demandes de paiement par voie électronique jusqu'à 90 jours après la date de préparation initiale. Au bout du délai de 90 jours, l'annulation de la demande doit être présentée manuellement en format papier conformément au paragraphe 24 (2) et à l'article 26 du Règlement de l'Ontario 201/96 pris en application de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* ainsi qu'au document *Ontario Drug Programs Reference Manual*.

Il s'agit strictement d'exigences d'administration et de facturation destinées aux préparateurs. Cela n'aura aucune répercussion sur les patients ou leurs soins, puisque les annulations de demandes s'effectuent à l'établissement responsable de la

préparation lorsqu'une demande de paiement pour un médicament ou un produit n'est plus requise ou a été traitée par erreur.

Ontario Drug Programs Reference Manual, révision n° 1

Le document *Ontario Drug Programs Reference Manual*, révision n° 1, 1^{er} avril 2020, est maintenant affiché sur la page Ressources (en anglais seulement) de la Division des médicaments et des appareils et accessoires fonctionnels du ministère à l'adresse <http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/drugs/resources.aspx>.

Le manuel propose des politiques, des procédures et des directives techniques pour les pharmacies à l'égard des programmes publics de médicaments de l'Ontario. La révision n° 1 du manuel tient compte des modifications apportées aux programmes et aux politiques qui ont été mises en œuvre depuis la publication en décembre 2019 de la dernière version du manuel. Une liste de toutes les nouvelles mises à jour est incluse dans le manuel.

Renseignements supplémentaires :

Pour les pharmacies :

Veillez appeler au Service d'assistance du PMO pour les pharmacies au numéro suivant : 1 800 668-6641

Pour tous les autres fournisseurs de soins de santé et le public :

Veillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 559-3161; ATS : 1 800 387-5559 Toronto, ATS : 416 327-4282